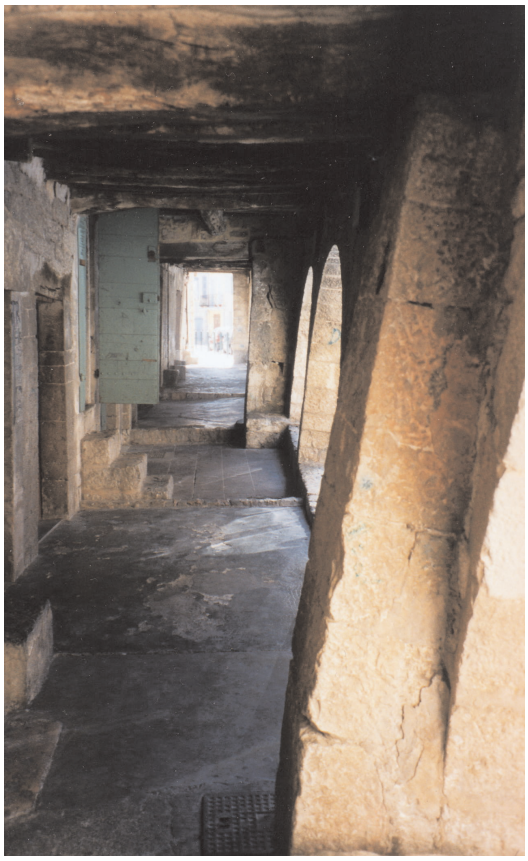

LA PRESENCE JUIVE à St MAXIMIN la Ste BAUME

par Elise LEIBOWITCH

L'ancienne juiverie sous les arcades à Saint-Maximin (Photo:E.LEIBOWITCH)

La rue de la juiverie à Saint Maximin au début du XX iéme siècle

La "maison du Rabbin"(Photo:E.LEIBOWITCH)

Les indices d'une présence juive en Provence, qu'ils relèvent de la tradition, de la légende, ou de l'histoire, indiquent une installation fort ancienne, aux premiers siècles de notre ère. Il en est de même à St-Maximin.

L'accroissement de la population juive aux XIII et XIV siècles se déroula dans un contexte original conséquence de la soudaine et fulgurante implication de la ville dans le culte de Marie-Madeleine, avec la construction de la Basilique et du Couvent Royal, sous le regard tolérant des Dominicains, responsables par ailleurs de l'Inquisition.

Une communauté juive résida dans ce bourg, pendant presque 250 ans ; attestée dès 1283, cette présence se poursuivra au-delà de l'expulsion de 1501 puisque certains Juifs se convertiront et qu'on les retrouvera en 1512, sur la liste d'imposition des néophytes par Louis XII : Fouques de St Jacques, Jean Fresquière, Maître Augier Margaillan…

On ne peut s'empêcher de rapprocher ces dates de celles de la construction de la basilique de St Maximin le plus important monument gothique du sud-est de la France. 1279 : invention des reliques, 1295 : début des travaux de construction, fin des travaux vers 1532.

St-Maximin s'étale dans la plaine, au fond d'un ancien lac, au pied du massif de la Ste Baume. Cette barre rocheuse, château d'eau de la région, et son épaisse forêt primaire, donnèrent naissance depuis la plus haute Antiquité à des rites païens d'adoration des déesses de la fécondité et notamment au culte d'Artémis.
Depuis le premier siècle, c'est Marie-Madeleine qui anime ces lieux.
L'histoire de St-Maximin, qui se proclame aujourd'hui 3ème tombeau de la Chrétienté, est intimement liée à la tradition provençale qui unit Marie Madeleine à la Ste Baume.

Les recherches archéologiques sur le site de l'agglomération témoignent d'une occupation très ancienne : les celto-ligures y édifièrent des « oppidums », les gallo-romains des « villae ».

Au carrefour des routes commerciales vers l'Italie et la vallée du Rhône, traversé par la Voie Aurélia, sur l'axe Aix, Trets, Tourves, Brignoles, Draguignan, ce bourg a toujours bénéficié d'une situation favorable. Il a vu passer les légions romaines suivies de leur cohorte de colporteurs, et accueilli les marchands venus de Marseille qui empruntaient l'autre voie romaine de Marseille à Tourves. Il n'a pas pu être ignoré des marchands juifs.

Si l'on en croît la tradition provençale, le premier indice de la présence juive à St-Maximin est l'arrivée de Marie-Madeleine, juive de Béthanie, qui avec ses compagnons accosta sur un rivage provençal, dans la deuxième moitié du Ier siècle, puis vécut dans la grotte de la Ste-Baume pendant plus de trente ans. Elle fut ensevelie dans la plaine. Le pèlerinage à la grotte attirait de nombreux voyageurs parfois prestigieux : Louis IX, roi de France et frère du Comte de Provence Charles Ier, le fit en 1254, à son retour de Terre- Sainte…Pourtant aucune relique de la Sainte à cet endroit. C'est l'abbaye de Vezelay qui prétendait les conserver.

Vingt-cinq ans plus tard, Charles de Salerne, fils aîné de Charles I d'Anjou, Comte de Provence, entreprit des fouilles dans l'église primitive pour retrouver le corps de la Sainte. La crypte avait été comblée de terre par les moines cassianites, gardiens du sanctuaire, pour la soustraire aux menaces de profanation par les Sarrazins installés pendant plus d'un siècle dans le massif des Maures et jusqu'à St Zacharie. Plusieurs sarcophages furent dégagés.

« […] lui-même se mit à l'œuvre avec une ardeur inexprimable, et creusa de ses propres mains un large sillon pour arriver jusqu'aux reliques si désirées » (1)

L'invention des reliques en 1279 s'explique non seulement par des causes religieuses mais aussi et surtout par des ambitions politiques et économiques (rivalité avec la Bourgogne, concurrence avec l'abbaye de Vezelay pour les pèlerinages, désir de s'affranchir de la tutelle de l'abbaye de St Victor). Elle entraîna une cascade de décisions qui modifièrent les conditions de vie de cette ville comtale et favorisèrent le développement de la communauté juive déjà installée dans le bourg :ce furent la construction d' une basilique digne d'abriter les reliques de la Sainte ; la construction d'un couvent royal pour la vingtaine de Dominicains venus remplacer les deux ou trois Bénédictins présents dans le prieuré primitif ; l'attribution aux Pères Prêcheurs de substantiels revenus par une dérogation papale aux règles de leur ordre ; l'exemption à perpétuité de la tutelle de l'abbaye de St Victor par le pape Boniface VIII.
Enfin, pour accroître la population, attirer la main d'œuvre et créer le tissu social et économique nécessaire à cet énorme chantier, Charles d'Anjou, devenu Comte de Provence en 1285, accorda des privilèges aux habitants de St-Maximin ainsi qu'aux étrangers qui s'y installeraient. Ils furent exemptés de toutes les taxes. Les Juifs restaient soumis à la « tallia judeorum » uniquement.

« A St Maximin, en 1304, la taille des Juifs ou « Proventus Judeorum » ainsi que la qualifie un acte du 10 octobre 1402, était perçue à Noël et à St Jean Baptiste. »(2)

Les travaux de construction de la nouvelle église commencèrent en 1295 et ils furent financés en grande partie par la « tallia judeorum ».

«Par de nouvelles ordonnances, il consacra à ces travaux tout le produit de la taille des Juifs dans les Comtés de Provence et de Forcalquier et tout l'excédent des recettes de la gabelle du sel de Nice. »(3)

A partir de 1303, fuyant les persécutions exercées par Philippe le Bel, les Juifs quittèrent le royaume de France, et certains se réfugièrent dans le Comté de Provence. A St-Maximin, la communauté s'agrandit. Elle possédait déjà une synagogue et un cimetière, comme l'atteste un document de 1283.

« à l'instar de leurs coreligionnaires des communautés de St Maximin, Lambesc, Pertuis, Istres, Cadenet, Trets et Lanson, les Juifs d'Aix acquirent l'autorisation de posséder une synagogue et un cimetière en donnant annuellement à l'archevêque de la ville deux livres de poivre » (4)

Qu'en était-il de cette première synagogue ? S'agissait-il d'une salle aménagée pour le culte ? Peut- être dans une des maisons de la Juiverie ? La tradition locale désigne le sous-sol de la maison la plus ancienne, à hauteur de la première arcade

(Ouest).

Cinquante ans plus tard, en septembre 1330, une nouvelle autorisation fut accordée par le Prieur.

« Un fait curieux est arrivé un peu auparavant, le 27 septembre 1330. C'est la permission accordée aux Juifs de St Maximin par Béranger Amirat, sous-prieur, ou lieutenant de Jean d'Ollières, pour avoir une école ou un oratoire, où ils pussent dire leurs heures et tenir leur réunion. C'est ainsi que de tout temps les Juifs se sont abrités sous la tolérance de l'église et des monastères ; il y en avait beaucoup dans cette ville. » (5)

Une synagogue fut édifiée dans la Juiverie, dont une partie sera vendue pour 25 florins plus de cent cinquante ans après, en 1497, par une certaine Clareta, juive devenue Madeleine la néophyte après sa conversion.

« site infra eadem villam loco dicto in jueteria »(6)

La façade du lieu-dit « la Synagogue »que l'on peut voir aujourd'hui dans la rue Colbert, de même que celle de la « Maison du Rabbin »ou de l'Hôtel de Fresquière, est de facture beaucoup plus tardive (XVIIème siècle). L'emplacement exact de l'ancienne synagogue n'est pas encore établi.

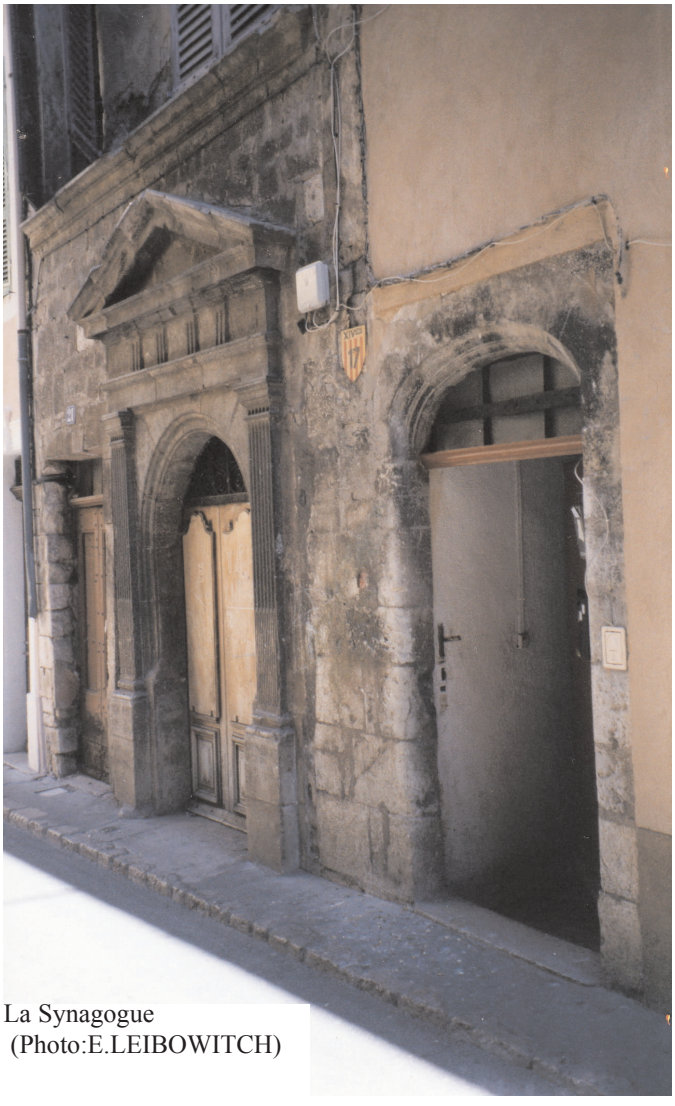

La Synagogue
(Photo:E.LEIBOWITCH)

La Juiverie, actuel quartier des Arcades, date dans sa partie la plus ancienne de la fin du XIIIème siècle .Les maisons s'appuient sur le rempart primitif érigé un siècle plus tôt par Raymond Bérenger Ier, Comte de Provence et de Catalogne. Elle se trouvait hors les murs. Les arcades les plus anciennes et les linteaux monolithes seraient même antérieurs à la construction de la basilique. D'autres arcades gothiques et les façades qui les surplombent sont du XIV ème siècle. Grâce à un privilège accordé par le roi Robert en 1323 elles ne furent pas détruites comme dans d'autres bourgades. On peut donc les dater de cette période. La Juiverie se trouvait alors intra-muros, protégée par de nouveaux remparts construits en1306 par Charles II d'Anjou. Ce n'est qu'au milieu du XIX ème siècle que fut percée ce rempart sur lequel elle butait. (7)

Après l'épidémie de peste noire de 1348, et les accusations d'empoisonnement de l'eau des citernes portées contre les Juifs, la Juiverie fut dotée d'un puits qui s'écroula cinq siècles plus tard. (8)

Quant au cimetière hors les murs, une autorisation d'agrandissement fut accordée en 1335.
Il sera cédé une première fois puis revendu pour 12 florins plus de deux siècles après. (9) Son emplacement n'a pas encore été situé à ce jour.

Deux mentions d'une synagogue, un habitat dans la « jutarie », un puits particulier, un cimetière agrandi, un abattage rituel et des tables de boucheries séparées attestent de l'importance de la communauté juive au XIV siècle.

« Une sentence du juge de St Maximin rendue en 1323 prouve qu'on y suivait les dispositions des statuts et qu'on avait soin d'ailleurs de porter à nouveau à la connaissance du public par des proclamations » que la viande abattue « per judeo sagatatis non vendendo in tabulis christianorum . » (10)

Si l'on applique les évaluations faites par Bernard. Blumenkranz dans « Pour une géographie historique des Juifs en Provence médievale », on obtient, au milieu du XIVème siècle avant l'épidémie de peste noire, une communauté juive d'au moins une cinquantaine de foyers (environ 250 âmes) pour une population estimée à 528 feux (environ 2600 personnes). Soit un feu juif pour dix feux chrétiens - la même proportion qu'à Aix en Provence en 1341 – et presque 10% de la population.

Comme dans les autres villes du Comté de Provence, leurs occupations furent probablement diverses .Ils vendaient des étoffes, de la laine , du cuir, des grains, de l'huile, des amandes ; ils étaient artisans : tailleurs, couturières, chaussetiers ...et peut-être comme à Marseille, certains furent-ils tailleurs de pierre ? (11)

Des médecins sont restés célèbres : Abraham Salomon devint le médecin du roi René. « Il avait l'oreille du Roi » et fut même exempté de « toute taxe judaïque » (12).
Ses fils Astrug et Mossé exercèrent aussi à St Maximin. Ils pratiquaient en même temps le commerce des peaux, de la laine, de

l'huile. Ce furent aussi de gros prêteurs à qui s'adressaient les gens d'église, les nobles, les villes…

« En l'année que dessus (1392) le 26eme jour du mois de septembre….ils ont ordonné qu'Hugues Broquier, Guillaume Carlet et Raymond Gavot syndic dudit lieu de Tourves aillent à St Maximin et y prennent de Salamonet, juif de St Maximin, à savoir 70 florins d'or, en prêt au nom de la communauté de Tourves » (13)

« Pro Abraam Salamonis judeo, debitum LXV florenorum ...
Actum in St Maximini, in dormitorio, in camera reverendi magistri Andree Abellon… 1424, le 8 janvier." (14)

La vie de ces Juifs à l'ombre de la basilique en construction ne se déroulait pas toujours dans la quiétude. En 1357, ils subirent comme les autres St Maximinois le déferlement des pillards qui accompagnaient Arnaud de Servole, puis vinrent les accusations et les meurtres au moment des épidémies de peste noire, et les tentatives de baptême forcés… (15)

En 1482, le Comté de Provence tomba dans l'escarcelle du roi de France, et après les édits de bannissement par Louis XII, les Juifs de St Maximin se convertirent ou s'en allèrent, les uns vers le Comtat Venaissin, d'autres vers l'Italie, certains vers des rivages beaucoup plus lointains.

Que reste-t-il de cette communauté ? Une tradition, la toponymie, le quartier de « la Juiverie », et encore beaucoup d'inconnues. Car à ce jour aucune investigation archéologique sérieuse n'a été entreprise, et les archives communales anciennes ne sont ni triées, ni répertoriées, ni consultables.

NOTES

1 - Abbé J. H. Albanes- Le couvent royal de St Maximin – Réedition Lacour – P 43 -
2 - Camille Arnaud – Essai sur la condition des Juifs en Provence au Moyen Age –Forcalquier 1879 – P 16 - BMVR cote 7050 – Archives des BDR – Armorum, fo 288 – Série B2 No190, fo 172.
3 - Abbé J. H. Albanes – Le couvent royal de St Maximin – Réedition Lacour –P70 –
4 - H. Gross – Gallia Judaïca – article Aix, page 46. Charte de l'an 1283, annales de l'église d'Aix.
5 - Abbé J. H. Albanes – Le couvent royal de St Maximin – Réedition Lacour – P 89 –Archives du couvent de St Maximin –
6 - D. Iancu – Les Juifs en Provence de l'insertion à l'expulsion .A D, B 1449.
7 - Archives communales de St Maximin 104/1
8 - Archives communales de St Maximin 2N2
9 - D. Iancu – Les Juifs en Provence de l'insertion à l'expulsion .A D, B 1449.
10 - Camille Arnaud – Essai sur la condition des Juifs en Provence au Moyen Age -
Forcalquier 1879 – P 60 - Statut du 12 Août 1295 – Archives des BDR – Série B2 No390 fo 275 vo.
11 – Le commerce de Marseille - Tome II page 91. AD Malauzat 1,fo 27 vo « Testament d'un maître tailleur de pierre juif en 1278 » - Crémieux « Les Juifs de Marseille » pages 47 et 48.
12 - Jean Scholastique Pitton- Histoire de la Ville d'Aix, capitale de la Provence - Aix, 1666.